

DOCUMENTS A FOURNIR

- ☐ **Attestation d'assurance** scolaire ou de responsabilité civile du responsable (au plus tard le 30/09/26)
- ☐ **Justificatif de domicile** de moins de trois mois pour chaque représentant si l'adresse est différente (facture électricité, eau, gaz, téléphone fixe...)
- ☐ Copie **livret de famille** (toutes les pages)
- ☐ **Fiche intendance** + fournir le **RIB** de la personne qui perçoit les aides (indiquer **NOM Prénom de l'élève et la Classe**)
- ☐ **Dossier infirmerie** + photocopie des vaccins + 1 **photo d'identité** récente (inscrire le NOM PRENOM et la CLASSE de l'élève au dos)
- ☐ **Dossier vie scolaire** (demande internat + autorisation de sortie)
- ☐ Adhésions MDL ou AS (facultative) joindre :
 - un **chèque à l'ordre de la maison du lycéen d'un montant de 10€**
 - un **chèque à l'ordre de l'Association Sportive d'un montant de 25€, 30€ ou 35€**
(indiquer au dos du chèque NOM Prénom de l'élève et la Classe)



OBLIGATOIRE : POUR LES INSCRIPTIONS AUX EXAMENS CAP/BAC

- Attestation **de recensement ou JDC** (élèves de + de 16 ans)
- L'original de la **Carte d'identité**
- Copie de la **notification d'aménagement aux examens** (si concerné)



Si votre enfant est concerné

- Copie des décisions de justice **l'ordonnance de séparation ou l'ordonnance de non conciliation ou le simple jugement de divorce.**
- Copie de la notification **Maison Départementale de l'Autonomie**
- Copie du **Projet Personnalisé de Scolarisation**
- Copie du **Projet Accueil Individualisé**
- Copie du **Projet Accompagnement Personnalisé**
- Copie de la **Mesure Éducative** (facultatif)





Pour TOUS les élèves

La Région assurera la gratuité des manuels scolaires de l'enseignement général. Ils seront prêtés à l'année. La distribution aura lieu à la rentrée. Pour les matières d'enseignement professionnel une liste sera publiée sur le site internet du lycée début juillet. Vous pourrez utiliser le Pass'Région pour financer l'achat.



PASS REGION 2026/2027

NOUVEAUX ELEVES :

Dès aujourd'hui, les jeunes nouveaux entrants peuvent commander leur Pass'Région, sur le site : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>

Les Services de Vie Scolaire du Lycée procéderont ensuite à la validation de leur demande de carte.

Attention cochez la case « envoi au domicile » et non au lycée.

ANCIENS ELEVES :

Les Services de Vie Scolaire du Lycée vont revalider les droits au Pass'Région des jeunes déjà bénéficiaires de la carte en 2025/2026.

A NOTER :

Les jeunes bénéficiaires du Pass'Région en 2025/2026 doivent conserver leur carte.

Les avantages 2026-2027 seront **rechargés à distance**.

POUR TOUS :

Le Pass'Région doit être présenté par les jeunes le jour de la remise des manuels scolaires (lycées publics et privés).

LE CODE EST A CONSERVER PRECIEUSEMENT LORS DE LA CREATION DU COMPTE



LE SERVICE D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ÉLÈVES

L'assistante sociale scolaire a un rôle d'information, de conseil, d'aide et de suivi auprès des élèves et de leur famille.

Elle les **accompagne** face à des **difficultés familiales, personnelles, relationnelles, sociales, matérielles et financières**

L'établissement dispose d'un « **fonds social** » qui peut aider financièrement les familles en difficulté à régler les frais liés à la scolarité.

L'accompagnement peut aussi concerner des **difficultés scolaires**, comme l'**absentéisme**, le **décrochage scolaire**, l'**échec scolaire** ou le **harcèlement scolaire**.

Au lycée Marius Bouvier, il s'agit de

Madame ANDRE

qui assure des permanences le mardi et le jeudi.

Pour la contacter et prendre rendez-vous, vous pouvez passer par Pronote, par mail ou téléphone aux coordonnées suivantes :

nathalie.andre@ac-grenoble.fr

06 09 70 43 07

